



Educ ASH 26-11-13

Paris, le 26 novembre 2013

Groupe de travail n°2 « RASED » séance du 26 novembre 2013

Vous trouverez en pdf joints plusieurs documents suite à la première réunion « plénière » du groupe de travail n°2 sur les RASED, qui s'est tenue le mardi 26 janvier :

- *la déclaration préalable du SNUIPP-FSU*
- *les fiches 1 (générale), 2 (maîtres E) et 3 (maîtres G) avec les commentaires du SNUIPP-FSU et les réponses du ministère.*

La fiche 4 (psychologues) sera traitée lors de la prochaine réunion le 3 décembre.

Le ministère a rappelé les principes généraux de ces fiches : réaffirmation des trois spécialités, reconnaissance de la nécessité du travail en commun (importance du regard croisé et du temps de concertation), relance de la formation et cartographie des postes pour « repartir sur la reconstruction d'un certain nombre de postes dans les zones fragilisées ». Pour le ministère, il s'agit d'inscrire le dispositif dans la durée, de mieux ancrer les postes que par le passé.

Pour ce faire, il mise sur le « pilotage » et la « visibilité » du dispositif, ce qui d'après lui, a fortement manqué sous la précédente mandature.

En ce qui concerne les moyens, le ministère renvoie à la programmation inscrite dans la loi d'orientation, en insistant sur la nécessité de faire porter les efforts sur « les zones où se concentre la grande difficulté scolaire ».

Il a cependant indiqué qu'il ne s'agissait pas seulement de pourvoir aux postes vacants, mais d'en créer de nouveaux, sans avancer de chiffrage précis.

L'essentiel de la discussion a tourné autour de trois points :

- le positionnement :

Les premières écritures laissaient entendre que les maîtres E exerçaient à un niveau différent (école) que les maîtres G et les psychologues (circonscription). Ce mode d'organisation était préjudiciable à un travail en réseau. La discussion a permis de progresser fortement sur ce point, le ministère reconnaissant la nécessité d'harmoniser le niveau d'intervention et de concertation, sans remettre en cause l'implantation administrative des postes dans les écoles. Une nouvelle écriture des textes sera proposée. Nous restons vigilants sur la prise en compte de nos arguments.

- les missions :

Les fiches mettaient en avant une mission nouvelle, celle du conseil aux enseignants des classes ordinaires (élaboration d'outils, formation, expertise...). Là encore, nos interventions à tous les niveaux ont permis de remettre en avant l'intervention directe auprès des élèves, et d'éviter la confusion avec les missions des autres professionnels (Conseillers pédagogiques, dispositif « plus de maîtres que de classes »...).

- le mode d'intervention

Un des points fortement contesté portait sur l'expression de l'aide « majoritairement réalisée dans la classe » pour les maîtres E. Là aussi, le ministère s'est rangé aux arguments de l'ensemble des organisations syndicales, et devrait proposer une réécriture laissant plus de choix aux enseignants et aux équipes pour définir les modalités d'intervention.

De même, pour les maîtres G, leur rôle d'aide directe auprès des élèves, pour la prévention et la remédiation, est réaffirmé.